



Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 5 septembre 2022

Présidence : Mme Jocelyne Pfander

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme J. Pfander ouvre la séance à 20h07 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général, elle salue également la présence de M. Pierre Hejtmanek (assistant au maître d'ouvrage et gestionnaire de projet chez EMCO Partenaires SA), ainsi que Mme Letizia Sauterel, la nouvelle secrétaire communale.

La Présidente nomme 2 scrutateurs pour la séance, MM. Sylvain Bersier et Jean-Marc Schulé.

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Adoption du PV de la dernière séance**
3. **Démissions, admissions, assermentations**
4. **Règlement du personnel et échelle de traitement (préavis 02-2022)**
5. **Demande de crédit d'étude pour les aménagements de la ZIP de Sédeilles (Préavis 04-2022)**
6. **Règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions (Préavis 05-2022)**
7. **Demande de crédit réfection chemins communaux (préavis 06-2022)**
8. **Communications de la Municipalité**
9. **Divers et propositions individuelles**

1. Appel

Membres du Conseil : 40 membres sont présents, 4 membres sont excusés et 1 personne est absente. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Les 5 municipaux, sont aussi présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22.06.2022.

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité sauf 2 abstentions.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

Mme Frédérique Imberechts et M. Dominique Savary sont assermentés.

4. Préavis 02/2022

Mme Christelle Schulé présente le préavis 02/2022, Règlement du personnel et échelle de traitement. Il n'y a pas de question.

Mme Sandra Blanc : donne lecture du rapport de la commission ad'hoc, qui s'est rencontrée le 04.07.2022 en présence de M. M. Blaser et Mme Ch. Schulé.

L'entier du règlement a été parcouru point par point. La commission ad'hoc a proposé plusieurs modifications qui ont été prises en considération. Les adaptations ont été faites et la commission ad'hoc a pu relire le règlement tel que présenté.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 02-2022, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte le préavis 02-2022 à l'unanimité.

5. Préavis 04/2022

M. Max Blaser présente le préavis 04/2022, Demande de crédit d'étude pour les aménagements de la ZIP de Sédeilles. L'argumentaire de la Municipalité se développe en 4 points, le contexte et les enjeux, les grandes lignes du projet, le cadre financier de référence, suivi des conclusions et des questions.

Concernant **le contexte et les enjeux**, Max Blaser relève l'intérêt de CarPostal pour une implantation de dépôt de bus à Sédeilles, intérêt confirmé par la DGMR elle-même, qui soutiendrait financièrement une partie de l'étude et de l'aménagement pour les cars postaux. **Les grandes lignes du projet**, Max Blaser présente le schéma d'aménagement qui se trouve sur la page 1 du préavis. L'interface a été légèrement modifiée et devra encore l'être suite aux essais de girations qui ont été effectués sur la place de l'aérodrome à Payerne. L'implantation des dépôts de bus de cette manière est liée avec la bonne marche des girations. L'implantation définitive de la grande salle quant à elle n'est pas définie. Le crédit demandé permettra de passer à cette étape supérieure de réalisation, mise à l'enquête et étude des coûts détaillés.

Question : F. Imberechts : *Pour combien de personnes la grande salle est-elle prévue actuellement ? Et pour la prochaine grande salle ? du point de vue des m2, est-ce que se sera similaire ?*

Réponses :

M. Blaser : *Environ 250. Oui similaire, en tout cas pas plus grand, il n'y a pas de nécessité. Cela dépendra aussi du budget.*

M. Blaser présente **le cadre financier de référence** : Le plafond d'endettement est le cadre financier de référence. La limite est fixée à CHF 5.8 million et ne doit pas être dépassée. Les CHF 600'000.- demandés sont prévus pour faire, durant environ 1 année, toutes les études de projets et ainsi présenter en 2023 un projet d'exécution chiffré, avec un planning défini et des entreprises choisies et prêtes à démarrer les travaux.

L'ampleur des CHF 6 mio. ont été chiffrés par des calculs de surfaces et volumes, de tous les bâtiments projetés, soit une grande salle, un local voirie, un dépôt de bus, et les locaux sociaux de CarPostal . Ces volumes ont été multiplié par des francs/m3, ajouté à cela les coûts des interfaces de transports, bike&ride et places de stationnement, budget total environ 5.8 million CHF.

Question : F. Imberechts : *vous nous indiquez que le plafond maximal est de CHF 5.5 mio. et que le plafond d'endettement est fixé à CHF 5.8 mio., avez-vous une marge d'approximation de 20% qui est incluse dans ce budget ?*

Réponse M. Blaser : *Le plafond d'endettement n'a rien à voir avec les investissements.*

Le plafond d'endettement c'est les investissements prévus durant la législature, mais aussi les bénéfices d'exploitation annuels et les rendements liés à la location de CarPostal.

Question : C. Chételat : *Concernant l'abri PC qui est fait quasi que de béton, on garde le même prix au m3 ?*

Réponse M. Blaser : *Pour l'abri PC et le sous-sol, la commune est subventionnée à hauteur de CHF 1'200.- par place, ces chiffres seront de toutes manières analysés et réévalués lors des études. Le critère éliminatoire et qui donnera aussi les dimensions de la grande salle c'est le plafond d'endettement.*

M. Max Blaser poursuit avec le **dépôt de bus et voirie communale** : la surface au sol totale du dépôt de bus représente environ 985 m2. Les dépôts de bus seront loués à CarPostal. La DGMR a validé et admis nos prétentions tarifaires et donc le dépôt sera vraiment financé par le locataire et pas par le contribuable.

M. Max Blaser présente et explique le tableau d'estimation des honoraires de la phase 2 du projet et les seuils des marchés publics. Il y aura probablement quelques économies à faire dans les procédures de gré à gré.

Le bureau d'assistance à maître d'ouvrage (EMCO Partenaires SA) a été engagé le printemps dernier, pour aider à préparer le préavis en question, c'était une procédure sur invitation.

Le bureau technique a été sollicité, mais a décliné cette demande car ils n'ont pas le personnel nécessaire.

Questions : E. Miéville : *Où est le siège social du BAMO ? C'est une entreprise de quelle envergure ?*

Réponse M. Blaser : *Le siège est à Crissier.*

Réponse M. Hejtmanek (EMCO) : *Le bureau Emco a été créé il y a 1 an, mais les personnes qui constituent ce bureau ont beaucoup de compétences et d'expérience dans l'assistance à maître d'ouvrage, d'économie de la construction et de direction de travaux.*

Ce bureau a été recommandé par un ami Syndic de M. Max Blaser.

Pour faire suite à la séance avec la commission de gestion et les questions posées sur l'endettement à long terme, M. Blaser présente un schéma d'évolution de la dette avec ou sans le dépôt de bus.

Questions :

N. Barthlomé : *Le bail de CarPostal serait signé pour 10 ans, serait-il possible de changer cette durée de bail ?*

Réponse : M. Blaser : *Non, on ne peut pas demander plus de 10 ans. La pression a déjà été mise sur CarPostal et sur la DGMR, les baux à loyer commerciaux habituellement sont pour 5 ans.*

M. Leiser : *Peut-on connaître les tarifs des intérêts pour l'élaboration du graphique ?*

Réponse M. Blaser : *Il n'y a pas d'intérêts calculés, 0%.*

M. Leiser : *donc avec les intérêts actuels de 1.5%, il faut ajouter 4 ans à la courbe ?*

Réponse M. Blaser : *Oui mais également sur l'autre courbe. Les 2 pentes vont se désaccentuer.*

M. Leiser : *donc le croisement est plus loin dans le temps, si les pentes descendent.*

Réponse M. Blaser : *Oui mais peut-être pas de 4 ans.*

E. Miéville : *CarPostal attend la décision de la Commune jusqu'à quand ?*

Réponse M. Blaser : *Il faut différencier CarPostal exploitation, la DGMR qui finance le déficit des lignes de transports, et CarPostal immobilier qui fait les contrats avec les propriétaires. Le plus pressé est probablement CarPostal exploitation, qui si le projet se fait aimerait pouvoir exploiter dès 2025.*

G. Barthlomé : *Si dans 20 ans ces dépôts ne sont plus utilisés pour des bus qu'en fera-t-on ?*

Réponse M. Blaser : *On est en zone d'installations publiques, dans le canton de Vaud il manque beaucoup de zones industrielles, on pourrait imaginer que cela passerait en zone industrielle.*

F. Spielmann : *Un changement en zone industrielle, rien ne garantit que cela sera possible dans 20 ans.*

Réponse M. Blaser : *On ne peut effectivement pas savoir. L'idée principale reste que la stratégie de transports publics du Canton et de la région est d'avoir un endroit stratégique, dans ce cas-là il n'y a pas de raison d'avoir des grandes inquiétudes.*

M. Leiser : *demande des précisions sur le graphique présenté précédemment.*

Réponse M. Blaser : *J'ai repris la tableau Excel du plafond d'endettement et j'ai retranché 2 mio.*

Le graphique est là pour démontrer que le dépôt nous permet à long terme de financer les investissements que nous allons faire.

M. Blaser poursuit avec les conditions impératives pour que la Municipalité poursuive le projet. (p.5 du préavis).

Questions : N. Barthlomé : *Avez-vous des images en 3D ?*

Réponse M. M. Blaser : *Si vous votez le crédit, oui vous aurez des images en 3D.*

G. Morattel : *le crédit d'études des CHF 600'000.- comprend le tout jusqu'à la fin des travaux ?*

Réponse M. M. Blaser : *Oui, mais pas le suivi des travaux.*

C. Chételat : *Y a-t-il possibilité d'acheter la servitude, le terrain ?*

Réponse M. Blaser : *Nous n'avons pas demandé, pourquoi pas si c'est possible.*

L. Rossier : *On parle sans arrêt de ralentir la circulation ? vous faite un dépôt de bus, ou une zone industrielle dans 10 ans au milieu d'un village ? est-ce raisonnable ?*

Réponse M. M. Blaser : *Je ne peux pas prévoir ce qui se passera dans 10 ans. La plus grande probabilité c'est que ce dépôt sera utilisé pour ce à quoi il est destiné.*

S. Dominique : *les dépôts sont assez spécifiques à des cars postaux ? pour éventuellement faire quelque chose d'autre comme des locaux industriels, il faudrait prévoir des choses démontables facilement.*

Réponse M. Blaser : *Il est prévu que ces locaux ne soient pas chauffés, on pourra donc faire très simple.*

A. Miéville : *Peut-être qu'on vote ce soir pour CHF 600'000.- et CarPostal ne signe pas ?*

Réponse M. Blaser : *si CarPostal ne signe pas, on ne fait rien avec ces CHF 600'000.-.*

J.-M. Bonny : *Est-ce que CarPostal a le monopole pour ces lignes ?*

Réponse M. Blaser : *Non. Mais nous avons l'assurance par la DGMR que le dépôt sera loué dans son entier.*

J.-M. Bonny : *Donc si on vote les CHF 600'000.- ce soir ? quelle sera la prochaine étape devant le Conseil.*

Réponse M. Blaser : *Un projet fini, ficelé, prêt à l'enquête, et un budget qui rentre dans le plafond d'endettement.*

P. Donzallaz : *Dans quel délai le projet ficelé ?*

Réponse M. Blaser : *fin 2023.*

S. Dominique : *combien de places de parc de prévues ?*

Réponse M. Blaser : *On ne sait pas, on le saura avec l'étude de détail. Ceci est normé, ce sera en fonction de la grande salle.*

M. Max Blaser termine avec **les conclusions**. La Municipalité est unanime derrière ce projet, il y a une part de risque, mais le projet est mûr pour une prochaine étape décisive.

Il n'y a pas d'autres questions Mme Jocelyne Pfander donne la parole à la commission ad'hoc.

M. Brigitte Dumasdelage : **donne lecture du rapport de la commission ad'hoc ZIP de Sédeilles**, qui s'est rencontrée le 24.08.2022 en présence de MM. M. Blaser et A. Renaud. Leur rapport ne porte que sur la partie technique.

En conclusion, la commission estime que plusieurs points sont trop problématiques pour pouvoir donner un avis favorable. Les points de discordance sont : la sortie des bus, la dimension du parking de la grande salle, et principalement l'existence du dépôt de bus lui-même.

La commission pense également qu'il aurait mieux valu que ce préavis soit décomposé en plusieurs objets faisant d'eux des préavis distincts.

La Commission ad'hoc ZIP de Sédeilles propose de refuser le préavis n° 04-2022, tel que présenté.

La Présidente donne directement la parole à la commission de gestion et des finances.

M. Evelyne Spielmann : **donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances**, qui s'est rencontrée le 24.08.2022 en présence de M. Blaser, et une seconde fois, le 30.08.2022 afin de réétudier les aspects financiers du projet. Leur rapport ne se porte que sur la partie finances du projet.

Le rapport précise que la commission a gardé en tête la perspective du projet global tout au long de sa réflexion.

En conclusion, la commission de gestion et des finances, relève que plusieurs incertitudes financières doivent être éclaircies et propose de refuser le préavis n° 04-2022, tel que présenté. Elle propose que la Municipalité réétudie les coûts globaux du projet, ainsi que le dimensionnement de la grande salle dans un nouveau préavis soumis lors d'un prochain Conseil.

Questions :

F. Jauquier : *comment peut-on améliorer le nombre de places de parc ?*

Réponse M. Blaser : *le plan que vous avez vu a été fait il y a quelques années, chaque fois qu'il faut refaire des plans cela coûte, donc nous n'avons pas refait de plan à jour, le nombre de places de parc n'a pas été discuté. Concernant la sortie directe sur la route de Romont, la sortie sera réétudiée, retravaillée. La grande salle n'est pas dimensionnée non plus.*

B. Dumasdelage : *ok ce n'est pas un plan final, mais sur le tout premier plan présenté à la population il y avait encore moins de places de parc, c'était ma première réflexion. Comment serait-il possible maintenant de trouver la place nécessaire à ces places de parc ?*

Réponse M. Blaser : *On en sait rien. La grande salle ne sera pas dimensionnée comme ça, les places seront adaptées à la grandeur de la grande salle.*

F. Imberrechts : *Le problème c'est que rien n'est précis. Les réponses ne sont pas précises, ni sur plan, ni financièrement, tout est à peu près, et c'est ça qui est déstabilisant et qui apporte des doutes...*

Réponse M. Blaser : *Oui, la seule certitude que nous avons c'est que l'association Goumaz cède un droit de superficie de 99 ans pour 10'000.-/an et que CarPostal apporterait chaque année environ 12 pts d'impôt.*

F. Imberrechts : *Le projet CarPostal est clair on est au courant des enjeux et des risques qui vont avec, mais c'est sur la grande salle et ses environs, pour lesquels vous projetez d'investir env. 4 mio de CHF que tout est très flou ...*

Réponse M. Blaser : *Oui vous avez raison, nous avons un cadre financier, qui est le plafond d'endettement et les investissements, le projet doit tenir dans ce cadre, s'il ne tient pas, nous ne le ferons pas, mais actuellement je ne peux pas avoir de réponse plus précise, si on n'a pas de crédit d'études... Toute la cohérence du projet est aussi financière, sans le dépôt de bus c'est 1.7 mio de moins sur 10 ans.*

M. Leiser : *Quel est la durée d'amortissement d'un tel projet ?*

Réponse M. Blaser : *En environ 15 ans ce serait amorti, avec les frais.*

M. Leiser : *sans l'infrastructure, la place goudronnée, etc. ... si on met l'infrastructure dedans on serait plutôt à 35 ans.*

M. Blaser : *c'est compris dans le calcul d'investissement de ce qui n'est pas « bâtiments ».*

S. Morattel : *les surfaces de manœuvres sont-elles prévues pour des bus qui resteraient dehors ?*

M. Blaser : *les surfaces de manœuvres, devant et derrière les bus sont à disposition de CarPostal.*

S. Morattel : *Il risque donc d'y avoir des bus qui stationnent dehors.*

M. Blaser : *Oui ce seront des points à voir dans le détail dans le bail à loyer pour ne pas recommencer avec des bus dehors et en face des maisons.*

S. Morattel : *Mon inquiétude c'est qu'il y a des bus qui sont stationnés actuellement ailleurs et qui risquent d'être amenés ici. Cela pourrait faire 4-5 véhicules qui seraient mis en marche le matin pour désembuer, dégivrer.*

M. Blaser : *ça compliquerait passablement la circulation et a priori cette place, ce dépôt n'est pas prévu pour ça... mais cela pourrait être noté dans les baux à loyer.*

Ch. Goumaz : *on discute de détails, mais finalement si on vote ce crédit, on y va, dans ce projet. Mais on n'a jamais discuté, si on a vraiment besoin d'une nouvelle salle.*

M. Blaser : *Alors c'est effectivement le moment d'en parler.*

B. Dumasdelage : *ça a été effectivement dit lors d'un dernier Conseil, que nous pourrions voter sur ce que nous voulons. L'interface, le dépôt, la grande salle, etc... et en fait si on part maintenant avec ce crédit on a plus le choix, c'est tout ou rien.*

M. Blaser : *Alors il faut refuser.*

B. Dumasdelage : *il faut refuser pour pouvoir voter les différents points.*

F. Spielmann : *Pour revenir sur le rôle de la commission de gestion, effectivement nous nous sommes basés sur cet aspect technique important qu'est le manque d'espace à disposition par rapport aux places de parc nécessaires.*

M. Blaser : *justement, le crédit d'études sur lequel le Conseil est appelé à se prononcer donnera le détail de tout ça et vérifiera la faisabilité des différents objets.*

F. Spielmann : *le Conseil doit être fédéré derrière ce projet avant d'engager des sommes pareilles.*

E. Miéville : *Soit on vote pour ce soir et on a un dépôt de bus, soit on refuse et on repart dans un autre projet pour lequel il y aura aussi 3 ou 400'000.- de crédit d'études.*

M. Blaser : *relève la remarque de F. Spielmann. Il faut effectivement être fédéré derrière ce projet.*

La question qu'il faut se poser est : Est-ce que la Commune de Villarzel a besoin, envie, est-ce que les habitants de Sédeilles en particulier auraient une qualité de vie améliorée, est-ce que les finances de la Commune ne s'en porteraient pas plus mal ?

M. Leiser : *La question est plutôt, est-ce que le Conseil est d'accord de suivre ce projet tel que présenté, ou est-ce qu'on demande à la Municipalité de refaire un projet ou des projets, ce n'est pas ce soir qu'on doit décider de se lancer dans ce projet.*

M. Blaser : *il faudra quand même de l'argent pour refaire ce projet.*

S. Morattel : *Oui, mais peut-être que 60 ou 80'000.- CHF.*

M. Blaser : *On est extrêmement avancé dans tout ce qu'on a déjà fait, déjà entrepris, si on doit refaire des études pour 80 ou 100'000.- chf, on ne reviendra pas avec plus de détail, ça coûte bien plus cher.*

M. Miéville : *La bonne question est : est-ce que la population a besoin de ça ? Veut-on des nuisances dues à une nouvelle grande salle plus attractive ?*

S. Bersier : *Bien-sûr qu'il y a l'utilité d'une grande salle. Personne ne fait de bénéfice avec une grande salle, mais nous avons des sociétés, c'est un besoin des citoyens.*

C. Chételat : *Est-ce que ce projet est vraiment pour la Commune ou pas ? N'allons-nous pas gâcher le centre du village ? Est-ce qu'on le fait pour nous ou pour les autres ? Est-ce que ça sera vraiment un lieu où on aura envie de sortir et de se rencontrer ?*

M. Blaser : *ça ne me semble pas correct, il est prévu une zone de jeux, une zone de rencontres, ces lieux seront à disposition de la Commune et des villageois. La priorité sera destinée aux habitants.*

Nous nous sommes beaucoup engagés dans ce projet (la Municipalité) pour notre Commune, en imaginant que ces aménagements peuvent contribuer à plus de sécurité pour le village de Sédeilles et aussi c'est vrai à de meilleurs rendements financiers.

S. Moratell : *en cas de refus de ce préavis ce soir, que se passe-t-il ? Est-ce que le projet s'arrête là ? ou est-ce que la Municipalité va retravailler dessus ?*

M. Blaser : *On décidera ce qu'on fait à la prochaine séance de Municipalité.*

J. Pfander propose d'arrêter les questions là-dessus. Sauf si quelqu'un a une autre question différente et importante.

Question M. Leiser : *Concernant les abris PC, M. Leiser relève le fait que tout le monde aura une place dans un abri PC en cas de nécessité et demande si les 240'000.- CHF de subvention tombent automatiquement si on fait un abri PC.*

M. Blaser : *ce qui est prévu c'est 1'200.- chf par place.*

M. Leiser : *d'après le contact qu'il a eu avec la protection civile, la subvention de 240'000.- chf n'est pas attribuée automatiquement, la subvention est allouée pour le surcoût engendré par la PC. Par contre il est vrai que les 102'000.- chf qui sont dans nos caisses seront perdus en 2025 si on ne fait rien.*

La Présidente, Mme J. Pfander propose de passer au vote du Préavis 04/2022.

M. Martial Leiser demande le vote à bulletins secrets, il est appuyé par un cinquième des membres.

Le préavis n° 4/2022 comporte 4 articles, pour lesquels il est demandé au Conseil de voter séparément.

La Présidente relis les 4 articles soumis au vote.

J. Pfander ouvre le vote.

- Le Conseil général refuse l'art.1 « d'accorder un crédit d'études de chf 600'000.- à la Municipalité » par 23 NON, 17 OUI et 2 BLANCS.
- Le Conseil général adopte l'art. 2 « D'autoriser la Municipalité à signer un DDP avec l'Association Goumaz en faveur de l'enfance d'une durée de 99 ans et un loyer de chf 10'000.- par année pour les surfaces inscrites en zone d'installation publique, secteur E, du plan d'affectation communal », par 25 OUI, 16 NON, 1 BLANC.
- Le Conseil général adopte l'art. 3 « D'autoriser la Municipalité à signer une servitude de passage à pieds de 5 mètres des de large, sur la parcelle 1019, en bordure de la parcelle 1087, propriété de la commune » par 27 OUI, 13 NON et 2 BLANCS.

- Le Conseil général adopte l'art. 4 « de financer ces études par un emprunt ou par les liquidités disponibles » par 21 OUI, 16 NON et 5 BLANCS.

La Municipalité se trouvant dans une impasse, en raison de l'incohérence du résultat des votes des articles 1 et 4, lui permettant de financer des études par un emprunt ou des liquidités disponibles, mais pas d'utiliser les 600'000.- chf demandés pour ces études. Ce résultat bloque le projet dans son ensemble jusqu'à une prochaine séance du Conseil. La Municipalité propose de pouvoir discuter quelques minutes avec le représentant du bureau EMCO, du montant nécessaire à la réalisation d'un avant-projet, afin de pouvoir proposer une motion d'ordre au Conseil.

La Présidente suspend le point n° 5 de l'ordre du jour et poursuit avec le point n°6.

6. Préavis 05/2022

M. A. Renaud présente le préavis 05-2022, Règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions.

Objectifs : Avoir des frais proportionnés par rapport à l'objet qui est mis à l'enquête et encourager les habitants à annoncer sans craintes leurs différents travaux, ainsi que garantir à la Municipalité la possibilité d'être conseillée par l'AISTBV.

Question M. Leiser : *Est-ce que si on écrit un mail pour un projet de minime importance, on peut se voir refuser ?*

Rép. A. Renaud : *A priori non, si vous êtes effectivement dans la bonne rubrique.*

A. Miéville : *Pour des volets par exemple, si on fait juste de l'entretien, on n'a pas besoin de demander.*

A. Renaud : *Nous vous encourageons à écrire un petit mail afin d'être sûr de suivre la bonne procédure.*

N. Barthomé : *concernant les panneaux solaires, sur le flyer, il me semble qu'il y a une erreur par rapport au site du canton de Vaud. Quant à la marche à suivre, soumis à l'enquête ou juste une annonce d'information.*

Alain Renaud : *Va vérifier la source d'information.*

L. Rossier : *Concernant les places de parc, est-ce que vous assurez une place de parc pour la personne avec la taxe de chf 8'000.- ?*

A. Renaud : *Non c'est une taxe de dissuasion.*

La Municipalité soumet ce barème de manière à pouvoir l'appliquer le plus rapidement possible. Il faut que l'on soit aligné aux différentes communes, l'AISTBV a formellement demandé aux autres communes de la région de prendre position sur ce barème des taxes.

Mme Brigitte Morgan : donne lecture du rapport de la commission des infrastructures, qui s'est rencontrée le 24.08.2022 en présence de M. Alain Renaud.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 05-2022, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte. Le préavis 05-2022 par 40 OUI et 1 ABSTENTION.

7. Préavis 6/2022 :

M. L. Bussard présente le préavis 06-2022, « Demande de crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour la réfection du chemin de la Scie et du chemin du réservoir de Rossens ». Financement de cet investissement par les liquidités courantes. Suite à la séance avec la commission des bâtiments et des routes, L. Bussard propose un amendement de 10'000.- chf supplémentaire pour ce préavis.

M. Éric Miéville : donne lecture du rapport de la commission des bâtiments et routes, qui s'est rencontrée le 24.08.2022 et le 29.08.2022, en présence de MM. Alain Renaud et Max Blaser.

Suite à l'analyse détaillées des offres, il est apparu que le montant demandé de 75'000.- chf ne devrait pas suffire à couvrir l'ensemble des coûts. La Commission propose d'accepter le préavis n° 06-2022 demandant

un crédit de 75'000.- chf et d'y ajouter un amendement avec la somme de 10'000.- chf supplémentaire, ce qui amène la demande de crédit à 85'000.- chf.

Questions : F. Imberechts : *(sur le plan affiché à l'écran) Pourquoi la réfection du projet du chemin ne va pas jusque devant ma maison, il manque 30 m. J'aimerais que ce soit noté, stipulé que la réfection sera faite jusque devant ma maison.*

M. Blaser : *apparemment c'est une erreur de coloriage, nous n'avons pas les plans précis présentement sous les yeux, mais la réfection sera faite jusqu'où elle doit.*

Mme Pfander propose de notifier dans ce procès-verbal que la réfection du chemin communal de la Scie sera faite jusqu'au bout.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte. Le préavis 06-2022 amendé, par 40 OUI et 1 NON.

Réouverture du point numéro 5 : préavis n° 04/2022.

La parole est donnée à M. Blaser.

L'art. 1 du préavis 4/2022 ayant été refusé, la Municipalité demande une motion d'ordre telle que stipulée ci-dessous :

« Le Conseil accorde à la Municipalité un crédit de chf 150'000.- pour l'avant-projet sur la ZIP de Sédeilles. Le crédit permet notamment de financer les études de base, d'élaborer les cahiers des charges, de faire une estimation basique des coûts (+/- 15%), des plans de situations et de coupes ».

La Présidente ouvre le vote.

Le préavis n° 4/2022 est une nouvelle fois soumis au vote, cette fois-ci dans son ensemble, incluant la motion d'ordre ci-dessus qui annule et remplace l'art. 1.

Le préavis 4/2022 incluant la motion d'ordre sur l'art. 1 est adopté par 38 OUI, 1 NON, 2 ABSTENTIONS.

9. Communications de la Municipalité

Mme Christelle Schulé :

-Mme Letizia Sauterel débutera son mandat le 1.10.2022 jusqu'au 31.12.2022 avec Claire-Lise Bonjour.

-La sortie des aînés aura lieu pour cette fin d'année au comptoir de la Glâne.

-La rentrée scolaire s'est bien passée. Le travail pour l'intégration de l'ASIEGE à l'ASIPE est en cours, la commission ad'hoc concernée sera probablement sollicitée dans le courant de cet automne.

M. Xavier Nicod :

-Site de l'église de Villarzel (ZSP) zone de site protégé. Le remplacement du chauffage actuel de la cure, par un chauffage à pellets est prévu pour le printemps 2023.

La première mission de la Commune est de créer une convention avec l'association culturelle de Villarzel, afin d'être partenaire de ce processus de rénovation et d'entretien de l'église.

-Projet pour un prochain préavis de mutualiser ce nouveau chauffage en l'amenant jusqu'à l'église.

-Par rapport au dépliant info sur les permis de construire. Nous comptons sur vous pour jouer le jeu, nous sommes contents d'avoir un soutien de l'AISTBV.

M. Lionel Bussard :

-La Municipalité a décidé de fermer la décharge pierreuses car il y a énormément de choses qui n'ont rien à y faire.

-La Municipalité prend au sérieux les problèmes de sécurité routière, un radar a été posé chez un habitant de la Commune de Sédeilles, à la route de Romont et a démontré un réel problème d'excès de vitesse.

M. Alain Renaud :

-par rapport à la pénurie d'eau de cet été, la consommation d'eau a considérablement augmenté ces dernières années, nous arriverons à 183'000 m3 pour l'ensemble du creb en 2022, une progression multipliée par 3 depuis 2013. L'eau venant de Grandvillars, elle passe entre Bulle et Romont par des tuyaux trop étroits et c'est ce passage-là qui a posé problème cet été.

M. Max Blaser :

-Concernant le modèle de comptes harmonisés 2 (MCH2). La Commune de Villarzel sera une commune pilote, avec probablement le logiciel Crésus comptabilité, salaires, facturation.

9. Divers et propositions individuelles

Agenda :

-pour le Bureau du Conseil : Votations 25.09.2022, 27.11.2022.

-pour le Conseil Général : Assemblées le 9.12.2022 (+ souper) à la grande salle de Villarzel, le repas par Mme Cathy Ronfard.

-pour les commissions : Séance le 23.11.2022.

Propositions individuelles :

B. Morgan : *Au carrefour de Rossens, l'îlot n'est plus peint, les véhicules passent désormais par-dessus l'îlot, y aurait-il possibilité de le repeindre ?*

H. Moll : *A la déchetterie de Châtonnaye, il y a toujours une personne qui trie la ferraille. Que fait-elle là ?*

L. Bussard : *Les responsables de la déchetterie doivent gérer ça, M. Bussard va se renseigner sur ce sujet lors d'une séance de commission.*

E. Spielmann : *Les séances des commissions ont lieu généralement 10 jours avant le Conseil général, le délai de 10 jours est un peu court pour faire un rapport, surtout s'il faut que la commission se rencontre une 2^{ème} fois pour discuter du préavis. Serait-il possible d'avancer un peu la séance des commissions ?*

Max Blaser : *Non ça me semble difficilement possible.*

E. Spielmann : *Afin de fédérer les gens derrière le projet de la ZIP de Sédeilles, ce serait bien que les commissions, principalement la commission ad'hoc soit plus sollicitée pour la suite du projet.*

Jean-Michel Bonny : *il faut faire quelque chose pour la décharge à ciel ouvert dans un des quartiers de Sédeilles.*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 23h08.

Un apéritif est offert par la Commune.

Lu et approuvé

Villarzel le 09.12.2022

La Présidente :

La secrétaire :

Jocelyne Pfander

Marie Rossier